

EXTRAIT DE DELIBERATION N°7

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 juillet 2024

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 3
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du C.A. du 14.03.2024

Le Conseil d'administration approuve le relevé des délibérations du C.A. du 14 mars 2024
(Cf. annexe 1).

↳ **VOTE :**

- **Votants** : 16
- **Non-participations au vote** : 1
- **Abstentions** : 1
- **Suffrages exprimés** : 14
 - **Pour** : 14
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 11 juillet 2024

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 14 mars 2024 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarques :

La séance est ouverte par le Président du CA.

Le DGS propose de procéder à un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Le DGS fait état des procurations : M^{me} Augé donne procuration à M. Tournier, M. Mustiere donne procuration à M. Rigal, M. Vuillemin donne procuration à M^{me} Chauvin, M^{me} Al Masry quittera la séance vers 14 heures et donne procuration à M^{me} Tittarelli.

Le quorum est atteint (12 membres votants présents hors membres représentés pour les délibérations au budget et au compte financier).

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CA DU 21 DÉCEMBRE 2023**

Le Président du CA demande à ce que soit inscrit dans le relevé de délibérations un état du rapport du Président de la commission des finances qui a été fait en introduction de la partie Budget Initial. Le DGS prend acte.

Le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA 21 décembre 2023 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 21 décembre 2023 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 21 ; suffrages exprimés : 21)

➤ **AFFAIRES FINANCIÈRES**

- **Compte financier 2023, affectation du résultat de l'exercice 2023 et rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2023**

L'Agent comptable rappelle que le budget initial 2023 avait été adopté dans un contexte de forte incertitude concernant la trajectoire financière de l'Établissement, notamment du fait de la très forte augmentation des charges de viabilisation. A ce jour, la situation est moins dramatique que les prévisions.

L'Agent comptable présente le compte financier.

En termes d'exécution globale, macroscopiquement, les taux d'exécution sont de 88 % pour les AE et de 89 % pour les CP par rapport au BI. Une diminution par rapport à l'exercice 2022 est constatée en raison notamment des plans de relance. La répartition des crédits est homogène entre les trois grandes missions de l'Établissement (Formation et vie étudiante, Recherche et valorisation, Gouvernance et transverses).

Au niveau des emplois, 133,3 ETPT ont été consommés, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'exercice 2022 en lien avec les contrats de recherche. Le taux d'exécution en termes de masse salariale sous plafond d'État est d'environ 99 % et d'environ 61 % pour la masse salariale hors plafond, par rapport au BI. Ce dernier taux est de 87 % par rapport au BR. Ce taux reste faible. Il est fait remarquer que le hors plafond inclut dorénavant les ressources propres. Des marges de progression existent sur ce point. Le Président du CA souligne qu'un travail doit être mené sur le BR de fin d'année au niveau des aspects recherche et des ressources propres pour améliorer le taux d'exécution hors plafond.

L'Agent comptable précise que la note ordonnateur contient des éléments plus précis afin de renseigner les membres du CA.

Concernant les crédits de fonctionnement, le taux d'exécution est de 72 % en AE par rapport au BI. Une petite baisse au niveau des AE est constatée par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison des aspects de viabilisation. Le taux d'exécution est de 76 % en CP par rapport au BI. La répartition par unité budgétaire est relativement stable dans le temps. Les moyens de fonctionnement alloués à l'unité formation sont constants malgré la faible proportion, mais le taux d'exécution est satisfaisant (95 %). En revanche, la partie investissement présente un taux d'exécution de 140 % pour l'unité formation (en raison d'un décalage de flux).

Un focus est fait sur la partie viabilisation avec des CP à hauteur de 700 000 €. L'exécution est moindre que celle des prévisions en raison de mécanismes mis en place par l'État (mécanisme d'amortisseur) pour l'électricité et une baisse des indices gaziers. Il est noté un doublement des charges de viabilisation par rapport à 2021. Une annexe exhaustive sur les consommations d'énergie est disponible en fin de note ordonnateur. De manière synthétique, les consommations diminuent, les coûts augmentent. Mais les mesures mises en place par l'École permettent d'amoinrir l'impact de ces augmentations.

Par rapport aux objectifs du MESR exigeant une baisse de 10 % de consommation d'énergie en 2024 par rapport à 2019, les travaux de rénovation énergétique associés aux effets du plan de sobriété ont permis d'atteindre un gain de 34 %. En 2023, le gain énergétique par rapport à 2013 (année de référence choisie) est de 40 %. Les objectifs du décret tertiaire sont donc respectés.

L'Agent comptable présente ensuite les indicateurs de performance. Dans l'ensemble, les taux d'exécution par rapport au BI s'améliorent (excepté pour le patrimoine), de même par rapport au BR sauf pour la partie recherche et moyens communs. Les dialogues de gestion menés permettent d'améliorer les trajectoires et la sincérité budgétaire.

Au niveau des investissements, les taux d'exécution sont faibles, environ 70 % pour les AE et 79 % pour les CP par rapport au BI.

Les recettes encaissées présentent un taux d'exécution de 90 % par rapport au BI, en raison de décalage de versements de l'État. La ventilation par type de financement est relativement stable. Sur les recettes propres globalisées, 45 % proviennent des droits d'inscription et de l'apprentissage qui sont la première ressource de l'École, au titre de 2023. Une comparaison est faite entre 2022 et 2023. Une augmentation de 2,3 % est notée.

Le Président du CA souhaite qu'un travail soit fait avec la commission Finances au niveau des ressources propres. Il demande à faire sortir les mises à disposition des ressources propres, de préciser ce que sont les facturations et produits divers et détailler la partie « droits d'inscription ». Il précise que l'enjeu se situe notamment au niveau des contrats et prestations. La Fondation est également une ressource qui ne génère aucune entrée pour le moment et la taxe d'apprentissage n'est plus une ressource fiable. Il est important que l'École révise sa stratégie et s'adapte aux évolutions à venir, en mesurant les enjeux liés aux activités de recherche et à celles des plateformes. Le Directeur appelle cependant à la prudence et au réalisme par rapport au fonctionnement de l'Établissement.

Concernant les plateformes, il est indispensable de revoir leur modèle et leur développement de manière globale (activités, personnels, offres, coûts, rentabilité...). Une réflexion globale est à mener afin que l'École soit plus lisible sur le territoire.

Le Président poursuit en précisant que l'École doit pouvoir développer et augmenter ses ressources propres pour qu'elle puisse trouver la possibilité de proposer plus à l'extérieur. L'autonomie passe par le taux d'exécution et les ressources propres.

L'Agent comptable poursuit avec le compte de résultat prévisionnel. Il était attendu un déficit supérieur à 1 M€. Dans le cadre du BR, plusieurs hypothèses ont été revues pour un résultat déficitaire de 30 k€. Au titre de l'exercice 2023, des arbitrages ont permis de maîtriser la situation pour un déficit de 2 k€. Au niveau des indicateurs financiers, une baisse de 12 % du fonds de roulement par rapport à l'exercice 2022 est observée en raison d'investissements effectués sur ressources propres. Concernant le besoin en fonds de roulement, la situation s'est sensiblement améliorée. Le solde de trésorerie connaît une variation négative de 8 %. Un décrochage de trésorerie est observé en fin d'année, expliquée par le cycle de fonctionnement de l'Établissement (commandes et décaissements en fin d'année en lien avec les activités pédagogiques).

La situation financière globale ne s'est pas dégradée par rapport à l'exercice 2022, contrairement aux prévisions initiales.

En accord avec la Direction de l'École, une présentation de l'audit des comptes au 31 décembre 2023 est faite par le cabinet Mazars. Il s'agit pour l'Établissement de la deuxième année de certification des comptes. L'intervention sur site du cabinet Mazars s'est réalisée entre le 14 et le 20 février 2024. Les états financiers audités ont été remis à la Direction et transmis aux membres du CA.

Au niveau de l'actif, le point qui appelle à une vigilance particulière est l'immobilisation corporelle. En parallèle de cet actif immobilisé viennent les fonds propres (passif), puis le compte de résultat. En termes de faits marquants pour les auditeurs, l'accompagnement par la société ACTIDEL s'est poursuivi en 2023 pour aider à la mise à jour de l'actif immobilisé avec la réalisation d'un inventaire physique réalisé l'an passé sur la partie élément corporel. Dans ce contexte, un logiciel de suivi a été mis en place, ce qui a permis de reconstituer la base de données des immobilisations, puis le calcul de la dotation aux amortissements a pu être initié depuis cette base (le fonctionnement a été validé). Le suivi physique des actifs se poursuit actuellement. Un autre fait marquant est la poursuite du plan d'investissement en lien avec le financement Région pour la rénovation énergétique.

Les principaux points d'audit sont les suivants :

- Immobilisations : un niveau de criticité très élevé avec un niveau de maîtrise des risques insuffisant. L'inventaire physique prévu en 2023 a été reporté en 2024. En conséquence, l'Établissement ne peut pas garantir que les valeurs d'actif correspondent à la réalité et à la valorisation de l'existant. Un suivi sera effectué l'année prochaine.
- Immobilisations financières : un niveau de criticité élevée avec une maîtrise des risques insuffisante.
- Créances - recettes (liées aux contrats pluriannuels) : un niveau de criticité très élevé avec un niveau de maîtrise des risques correct. Il est recommandé de maintenir la procédure mise en place afin de permettre l'analyse des pièces de chaque projet avec une bonne coordination des services.
- Créances - recettes : un niveau de criticité modéré avec un niveau de maîtrise des risques élevé. Le process se trouve bien en place. Il est recommandé de poursuivre le suivi récurrent des recettes.
- Trésorerie : un niveau de criticité modéré avec un niveau de maîtrise des risques élevé. Aucun point particulier n'est soulevé.
- Fonds propres et subventions : un niveau de criticité très élevé avec un niveau de maîtrise des risques correct. Le travail est toujours en cours afin de bien flécher les fonds reçus et les affectés aux actifs. Le logiciel mis en place a été paramétré pour assurer ce travail, ce qui représente une force pour l'Établissement. Un module a également été créé pour le suivi des conventions pluriannuelles.
- Provisions pour risques et charges : un niveau de criticité élevé avec un niveau de maîtrise des risques correct. Aucun point particulier n'est à soulever.
- Personnel : un niveau de criticité très élevé avec un niveau de maîtrise des risques correct. Le travail effectué permet de garantir la fiabilité de la masse salariale dans les comptes.
- Achats fournisseurs : un niveau de criticité modéré avec un niveau de maîtrise des risques élevé. Les processus sont bien en place. Il est recommandé d'organiser le classement des contrats pluriannuels dans le cadre du dossier permanent.

- Impôts et taxes : un niveau de criticité modéré avec un niveau de maîtrise des risques correct. Il est recommandé un audit fiscal afin de vérifier que les règles sont correctement appliquées (notamment au niveau de la TVA).
- Autres comptes : un niveau de criticité élevé avec un niveau de maîtrise des risques correct. Un effort d'analyse et d'affectation de nature des comptes a été fait.
- Annexe des comptes : un niveau de criticité élevé avec un niveau de maîtrise des risques élevé. L'annexe est complète et n'appelle pas de remarques particulières.

Suite à l'audit, la correction des comptes n'a pas été demandée cette année contrairement à l'année précédente.

De manière synthétique, les comptes sont à ce jour documentés de manière satisfaisante et permettent d'assurer une piste d'audit fiable. Néanmoins, il reste encore un travail de fiabilisation à mener sur l'actif immobilier. Il est recommandé de réaliser un inventaire physique de ces actifs et de procéder à un rapport de valorisation. Dans ce contexte, la réserve portée l'année dernière sur les comptes n'a pas pu être levée.

Le Président du CA remercie Madame Sublet pour cette présentation.

Les corrections concernant la réserve évoquée vont pouvoir être apportées aux vues des derniers éléments et travaux réalisés. Des propositions de corrections vont être faites au cabinet Mazars afin de valider leurs conformités. Les écritures qui s'y rapportent seront passées d'ici l'été.

Madame Sublet procède à la lecture de l'opinion de l'audit réalisé.

Le Président revient sur les taux d'exécution dont certains sont très faibles. Il demande à la commission Finances d'étudier ce point assez rapidement afin d'améliorer le taux d'exécution. Il souligne que le BR a été effectué tardivement dans l'exercice budgétaire, mais n'a pas pour autant permis d'avoir une juste précision. Il suggère d'être un peu moins ambitieux lors du prochain BI sur les plateformes et les unités de recherche (ce qui ne signifie pas la non-ouverture des crédits). L'idée est de faire figurer au BI que ce qui peut être réalisé, en limitant les prises de risques, tout en permettant le fonctionnement. Par conséquent, il est recommandé de procéder à deux BR *a minima* afin de pouvoir corriger les trajectoires en milieu d'exercice. Des revues de projets avec les unités de recherche peuvent être établies pour un réajustement en cours d'exercice (à la hausse ou à la baisse) afin d'avoir un budget le plus juste possible.

Le projet de délibération est le suivant :

"Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015, modifié, relatif aux règles budgétaires des organismes.

Article 1

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ✓ 133.3 ETPT donc 124.12 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9.18 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ 15 864 014 € d'autorisations d'engagement (AE) dont :
 - 11 660 920 € de personnel ;
 - 3 093 179 € de fonctionnement ;
 - 0 € d'intervention ;
 - 1 109 915 € d'investissement.
- ✓ 17 527 888 € de crédits de paiement (CP) dont :
 - 11 660 920 € de personnel ;
 - 3 584 630 € de fonctionnement ;
 - 0 € d'intervention ;
 - 2 282 539 € d'investissement.
- ✓ 17 188 607 € de recettes.
- ✓ -339 481 € de solde budgétaire.

Article 2

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ -275 377,39€ de variation de trésorerie ;
- ✓ -2 077,90 € de résultat patrimonial ;
- ✓ 533 403,45 € de capacité d'autofinancement (CAF) ;
- ✓ -531 828,84 € de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 0 € en report à nouveau et de -2 077,90 € en réserves.

Article 4

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération."

Le DGS précise que la délibération emporte l'affectation du déficit de 2 077,90 € sur le compte de réserve et l'adoption des tableaux figurant à la note ordonnateur.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le projet de délibération à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 21 ; suffrages exprimés : 21)

- **Apurement des comptes de report à nouveau**

L'Agent comptable précise qu'il s'agit d'une délibération technique. Le document qui s'y rapporte a été joint aux documents préparatoires.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA autorisent l'apurement des opérations documentées dans le compte de report à nouveau 110 par le compte des réserves facultatives 10682 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 20 ; suffrages exprimés : 20)

- **Sorties d'inventaire (logiciels)**

L'Agent comptable indique qu'un premier travail de pointage a été mené à partir des informations contenues dans le nouveau logiciel permettant de suivre les biens inscrits à l'inventaire, notamment au niveau des logiciels.

Suite à ce travail, il est proposé une sortie d'inventaire de 23 logiciels inscrits pour un montant d'un peu plus de 130 k€.

Ce travail de "nettoyage" participera à la levée de la réserve évoquée précédemment en montrant que l'Établissement est capable d'enregistrer, d'immobiliser et d'acheter, mais aussi de nettoyer et de valoriser correctement l'inventaire.

L'Agent comptable précise que ce processus de sorties d'inventaire sera régulier dans les deux années à venir.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA autorisent la sortie d'inventaire des biens proposés à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 21 ; suffrages exprimés : 21)

- **AFFAIRES GENERALES**

- **Désignation des Vice-Présidents de la CR et de la CFVU du Conseil Académique proposés par le Directeur en qualité de Directeur adjoint à la recherche et à l'innovation et de Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante**

Le Directeur indique qu'il s'agit d'une formalité que les membres du CA doivent accomplir.

L'article 9 des statuts et l'article 4 du RI sont rappelés, indiquant que le CA doit désigner 2 Vice-Présidents statutaires, l'un en charge de la Commission recherche et l'autre en charge de la Commission formation et de la vie étudiante.

Dans les statuts, les Directeurs adjoints sont proposés par le Directeur. Le CA doit se prononcer sur cette proposition.

Les statuts précisent que le mandat des VP est lié à celui du Directeur. Le Règlement Intérieur indique que le Directeur préside le CaC plénier et délègue la présidence de la CR et de la CFVU aux deux VP.

Le projet de délibération est le suivant :

"Le Conseil d'Administration approuve la désignation de Messieurs Morvan Ouisse et Christophe Varnier Vice-présidents du Conseil académique, ès qualités respectives de directeur adjoint à la recherche et à la valorisation, et de directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent la délibération à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 21 ; suffrages exprimés : 21)

Le Directeur félicite Messieurs Ouisse et Varnier pour leur nomination.

➤ **ACTUALITES DE L'ECOLE**

▪ **Le COMP (Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance)**

Le Directeur rappelle que l'Établissement fait partie de "la vague 2" qui devait avoir le COMP avec l'État. En 2023, L'École a déjà eu le dialogue stratégique de performance avec l'État. Un financement de 120 k€ avait été obtenu.

Le COMP porte sur la période 2024-2026. Il permet aux établissements de bénéficier de financements supplémentaires pour des objectifs précis avec une obligation de performance en fin de projets. Le montant maximum pouvant être obtenu correspond à 0,8 % de la SCSP (environ 300 k€ pour l'École). Les projets sont en lien avec les politiques ministérielles prioritaires et s'articulant autour de 3 objectifs, à savoir l'adaptation de l'offre de formation, la transition écologique et le développement soutenable (TEDS), l'objectif au choix en lien avec la stratégie d'établissement. Le financement obtenu est versé sur 3 ans par tranche de 50 %, 30 % et 20 %. Dans le cadre du dialogue stratégique de performance, des projets avaient déjà été proposés. Il s'agit donc de leur continuité.

L'objectif premier de la politique ministérielle est de renforcer le pilotage de l'offre de formation pour améliorer la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. L'École propose d'axer le projet sur des métiers d'avenir, des métiers en tension et d'augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés par la voie d'apprentissage principalement. Dans ce contexte, l'Établissement demande un financement pour augmenter ses ressources humaines, notamment le financement d'un contractuel enseignant. L'objectif est d'augmenter de 28 le nombre d'apprentis à l'échelle de 3 ans. La possibilité d'une nouvelle filière est envisagée à l'avenir.

Un débat s'ensuit. Le recrutement d'autres contractuels est discuté pour l'avenir. Une stratégie sera à développer et à détailler par la suite afin de définir les ressources propres pour financer le type de profil des enseignants à recruter. Le Président du CA demande à étudier la trajectoire sur le développement de l'apprentissage ces prochaines années. Le Directeur précise que les ressources propres sont associées à l'apprentissage pour pérenniser et financer les enseignants à recruter.

Le deuxième objectif de la politique ministérielle est la mobilisation de l'ESR en faveur de la TEDS dans l'ensemble de ses dimensions. L'École propose d'intégrer les enjeux de la TEDS et de déployer l'Approche Par Compétences (APC) dans les modules de formation. Des compléments de moyen sont demandés dans ce cadre afin que l'École soit accompagnée par un cabinet extérieur dans cette démarche et pouvoir ainsi former les enseignants et les enseignants-chercheurs pour

répondre à ces objectifs. Le Directeur précise qu'un travail de sensibilisation et de formation est à mener. Une aide pour déployer l'approche est nécessaire.

Le Directeur précise que le retour du Ministère sera présenté lors d'un prochain CA, de même que les objectifs, les indicateurs et la trajectoire définis par l'École.

Le troisième objectif de la politique ministérielle est au choix en lien avec la stratégie de l'établissement. L'École propose d'améliorer la gestion et le pilotage de l'Établissement (déploiement du plan action qualité 2023-2026), répondant ainsi aux recommandations du HCERES et de la CTI. Le financement demandé correspond à l'accompagnement de l'École en termes de formation pour les services, avec un point d'attention sur la partie formation, puis améliorer les aspects de la RGPD. Il s'agit d'un projet global de qualité visant la certification de certains services.

L'École demande globalement 360 000 € sur le COMP.

Une fois la réponse de la tutelle obtenue, une présentation incluant les indicateurs sera faite en CA. Le Président du CA demande qu'un point annuel soit effectué pour étudier l'évolution et l'exécution des projets, et avoir une lisibilité pluriannuelle sur la stratégie en matière d'apprentissage avec la montée en charge et les postes d'enseignants contractuels qu'il faudrait ajouter. Une discussion plus large sur la stratégie d'apprentissage est à prévoir.

▪ **Évolution du site**

Le Président du CA rappelle qu'une présentation du projet d'EPE a été faite au mois d'octobre dernier. Une délibération avait été prononcée donnant mandat au Directeur d'avancer sur la constitution d'un Institut de Technologie. Suite à la présentation qui suivra, il n'y aura pas de délibération, mais l'objectif est que le CA puisse réagir par rapport à des discussions qui ont eu lieu dans les groupes de travail, notamment sur l'avancée de la rédaction des statuts de ce que sera ce futur EPE. Des éléments de contexte seront également présentés sur ce qui s'est passé avec la Bourgogne. Un CA supplémentaire à distance est à prévoir pour un vote électronique sur les grandes orientations des statuts qui seront décidées après le débat d'aujourd'hui.

Le Directeur indique que le document présenté a été transmis aux membres du CA. Ce document a été élaboré dans l'urgence tout comme le travail qui est mené au niveau du site. Des réunions ont lieu très régulièrement afin d'avancer rapidement et pouvoir proposer une version des statuts pour le 1^{er} janvier 2025.

Au niveau du diagnostic ESR en BFC, il est à prévoir une baisse de la démographie (environ 20 000 élèves en moins d'ici 2030) avec un PIB faible. Le taux de bacheliers et de diplômés ES est faible, une hétérogénéité de l'ESR en région BFC est notée, la région BFC se trouve à proximité de la Suisse ce qui entraîne une certaine porosité. Une grande diversité académique est observable. L'État a noté des résultats peu tangibles de la COMUE avec des personnels assez distancés des projets de transformation (depuis 2020).

Les ambitions partagées sont les suivantes : augmenter l'attractivité du sup vers les jeunes, sécuriser les parcours et développer l'insertion, renforcer les pôles d'excellence pour une visibilité internationale, identifier les grands enjeux sociétaux, travailler avec l'environnement (entreprise et territoire), constituer un lieu d'innovation et d'expérimentations.

Passer d'une COMUE à un EPE permet aux acteurs de retrouver leur raison d'être en tant qu'établissement et d'être des acteurs socio-économiques du territoire, d'avoir une structuration forte en termes d'instituts. Il est dans ce contexte nécessaire de monter une organisation adaptée, de fait dérogoire au code de l'éducation. Pour cela, un groupe constitué de chefs d'établissements du futur EPE a été créé, ainsi qu'un groupe de travail général et des groupes de travail spécifiques. En termes de calendrier, les statuts V0 doivent être prêts au 31 décembre 2024 pour la transformation de la COMUE en EPE au 1^{er} janvier 2025. Au cours de l'expérimentation, ces statuts pourront évoluer en statuts V1. La sortie de l'expérimentation est prévue en 2028. Le Président du CA précise que l'École est amplement présente et active dans le travail effectué dans ce contexte d'urgence. Le CA de SUPMICROTECH est le seul à s'être prononcé en octobre dernier sur la structuration de l'EPE avec des instituts et le deuxième à avoir la présentation de ce jour. Le Président du CA souligne la réelle implication de la Direction dans ce projet de manière très constructive.

Il est précisé que l'agence recrutée accompagne le groupe de travail des juristes des établissements pour la rédaction des statuts.

Le Directeur poursuit en présentant les grandes lignes du calendrier 2024, à savoir, le travail sur les statuts courant février/mars, les interactions avec les CA, l'envoi d'une version bêta au MESR fin mars avec une finalisation pour la mi-avril, la stabilisation des statuts fin juin, le vote du CA en juin/juillet ; une remontée au CNESER en septembre, le décret pris en fin d'année pour la création au 1^{er} janvier 2025.

Le Directeur précise le process en rappelant qu'un questionnaire avait été envoyé aux chefs d'établissements le 16 février afin que chacun puisse se positionner sur la trajectoire à suivre, une réunion des chefs d'établissements a eu lieu le 5 mars afin de définir les premières orientations. Le 11 mars a eu lieu une réunion du groupe de travail général BFC pour définir le travail en interne. Durant la semaine du 11 mars aura lieu la présentation et le débat sur les orientations par les conseils d'établissements. Une réunion des chefs d'établissement est prévue lundi 18 mars pour apporter des amendements suite aux débats des conseils, intégrer les réflexions du GT et poursuivre les discussions sur les statuts. La finalisation de la rédaction de la version bêta des statuts et le retour vers les CA sont prévus pour un vote fin mars.

Une fois la sortie des composantes bourguignonnes votée, l'EPE sera composée de l'UFC, de SUPMICROTECH (établissement-composante avec Personnalité Morale et Juridique), de l'UTBM (établissement-composante avec PMJ ou établissement associé), de l'Institut Agro Dijon (associé fondateur), de l'ENSAM Cluny (associé fondateur), de l'ESTA, l'ISBA et le CHU (associés - à confirmer). La position de l'UTBM reste à confirmer. Il est précisé qu'il existe un décalage entre SUPMICROTECH et les autres établissements en termes d'avancement.

Les compétences transférées de l'EPE sont les suivantes :

- la politique de site
- le portage des PIA et France 2030
- l'affichage de l'offre de formation à l'échelle de la Région
- la ventilation des crédits de recherche des laboratoires (gérer le cas des établissements nationaux)
- la signature scientifique
- (ex. finances, RH, etc.)

Il est précisé que tout ce qui n'est pas mentionné sera considéré comme non transféré. Ce schéma est le même que pour la COMUE.

Les compétences coordonnées de l'EPE sont les suivantes :

- l'offre de formation (gérer le cas des établissements nationaux)
- la politique doctorale (accréditation + mise en œuvre)
- la politique de l'HDR (accréditation + mise en œuvre)
- la communication
- les relations internationales (gérer le cas des établissements nationaux)
- la politique culturelle
- la politique numérique
- la stratégie scientifique (importance du conseil de site et du Copil recherche)
- l'édition scientifique
- la vie étudiante
- l'entrepreneuriat étudiant
- le handicap

Toutes les compétences énoncées étaient déjà coordonnées dans le cadre de la COMUE.

La création de l'EPE est capitale pour la survie du site. Le Président du CA poursuit en rappelant qu'il y a un enjeu de taille au niveau des microtechniques avec la potentielle création d'un pôle des microtechniques à mettre en avant dans l'Institut de technologie, ce qui engendra un réel mouvement. Cet aspect vaut à la fois pour la création de l'EPE et dans le cas où ce dernier ne verrait pas le jour. Une solution de repli existe donc pour SUPMICROTECH. Il faudra alors définir une trajectoire pour y perdre le moins possible en jouant le jeu du regroupement de sites et en mettant en place des actions pour développer des ressources propres.

Le Directeur poursuit en présentant les idées sous-jacentes, à savoir que l'EPE se saisit de questions lorsqu'il y a une plus-value (subsidiarité), la gestion des sujets au niveau adéquat (à quel niveau se passe la gestion ?), la capacité à peser sur quelques sujets, les partenariats de haut niveau avec le monde économique. Le tout est au bénéfice de l'attractivité.

La gouvernance se fera avec un Conseil d'établissement (CA), un Directoire (conseil des membres), un Président et un CaC. Ceci concerne la gouvernance de l'EPE. Les établissements-composantes gardent leurs prérogatives et leurs conseils, mais ils siègent au Conseil et au Directoire de l'EPE. Le Conseil d'établissement aura des compétences "classiques", pour un mandat de 5 ans. Il intégrera des personnels de rang A, de rang B, des BIATSS et des usagers, personnels de l'UFC. Les établissements-composantes seront représentés par 4 sièges. Les ONR auront 3 sièges, les collectivités 4 (représentation équilibrée) et le monde socio-économique 9. Le Conseil d'établissement sera donc constitué de 40 sièges (60 % interne et 40 % externe) avec des invités permanents (établissements associés). Il est précisé que ce qui est proposé peut évoluer puisqu'il s'agit d'un Établissement Expérimental. Toute révision est possible et l'ensemble des établissements pourront évoluer. La représentativité de l'École est discutée, notamment celles des étudiants de SUPMICROTECH (absents dans cette mouture). La question de la légitimité des UFR à l'avenir se pose étant donné que l'EPE se structurera en instituts. Concernant les orientations futures pouvant avoir un impact sur l'École, il serait juste que l'Institut de Technologie fonctionne avec une gouvernance cohérente avec celle de SUPMICROTECH. Il serait donc judicieux de défendre cette position le 18 mars prochain.

Le Directoire aura un format restreint composé du Président de l'EPE, des chefs d'établissements-composantes et des associés, et d'un format étendu incluant les Vice-présidents de l'EPE et le DGS. Le Directoire traitera des questions stratégiques et des orientations. Il est donc nécessaire qu'une équité soit établie dans cette instance et que les chefs d'établissements soient présents.

Le Président sera élu parmi les PU de l'EPE, par les élus, les ONR et les collectivités. Il proposera les représentants du monde socio-économique. Ces modalités sont à débattre. Le Président sera élu pour un mandat de 5 ans. Il met en place une équipe de Vice-présidents ad hoc et aura des compétences "classiques".

Le rôle et les modalités des représentants du monde socio-économique sont discutés, de même que le mode de gouvernance. Le mode de gouvernance actuel des universités n'est pas adapté pour répondre aux besoins du marché. Il est nécessaire que l'objet poursuivi par l'Institut de technologie soit assumé et sa gouvernance adaptée. Il est précisé que l'Institut de technologie n'aura pas de PMJ, donc pas de gouvernance, mais un conseil. Le Président du CA souhaite que l'École fasse remonter que même si la gouvernance est discutable par sa composition, elle demande que l'Institut de technologie ait un conseil qui soit davantage représentatif et qui implique davantage le monde socio-économique dans la gouvernance. Les étudiants devraient avoir leur place au sein de ce conseil, de même que des représentants de "l'international". Le Directeur précise que le cœur des instituts sera les Graduate schools qui feront le lien formation/recherche.

Les idées constitutives de l'Institut de technologie sont les suivantes : un effet de taille, le credo de la transdisciplinarité et une légitimité académique mondiale. Un benchmark a été réalisé au niveau européen et français.

L'Institut de technologie se voudra pluridisciplinaire et orienté vers les enjeux et les besoins externes. Il permettra d'aborder les questions technologiques de manière globale et sera un lieu d'expérimentation et d'innovation.

Les constituants au 1er janvier 2025 seront : SUPMICROTECH, UTBM, ISIFC, IAE Franche-Comté, ENSAM Cluny, ESTA Belfort. Des élargissements sont à prévoir (Arts, management, architecture...). Actuellement, les groupes de travail continuent de mener leurs réflexions, notamment le groupe de travail spécifique copiloté par SUPMICROTECH (M. Ouisse) et l'UTBM (P. Lamard). Le travail sur les prérogatives de l'institut dans l'EPE est mené, ainsi qu'une réflexion sur les liens undergraduate (1^{er} cycle) et graduate schools.

Le Président du CA mentionne qu'un prochain CA extraordinaire est à prévoir pour étudier la version bêta des statuts et prendre position dessus.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président du CA mentionne qu'une question diverse a été reçue la veille de la séance en provenance du collège des usagers et concerne le cadre de fonctionnement du CA. Deux points sont soulevés, à savoir d'une part si la Commission Finances est toujours active et d'autre part comment s'articule le CA dans sa dimension plus stratégique. Les étudiants soulignent un manque de retour suite aux discussions qui ont lieu durant le CA.

Le Directeur indique que les débats ne sont pas forcément suivis d'indicateurs précis et mesurables. Les usagers souhaiteraient avoir un bilan des actions faites entre 2 CA. Le Directeur mentionne qu'un document relatant les actualités de l'École entre 2 CA a été rédigé et transmis aux membres

extérieurs comme il avait été demandé lors d'un précédent CA. Le Directeur transmettra ce document aux usagers.

Le Président du CA poursuit en rappelant son souhait que le CA soit à caractère stratégique. Il indique que dans ce cadre, le CA n'est pas un conseil de surveillance. Un CA a pour fonction de fixer la stratégie d'un établissement et non pas de surveiller la Direction pour savoir comment elle gère son établissement au quotidien. Le Président du CA fait observer l'évolution du CA quant à son fonctionnement et la nature des débats qui n'ont plus trait à des faits internes, mais bien à des notions stratégiques pour l'Établissement. Le CA est donc dans une démarche d'amélioration continue à ce jour. Il demande aux étudiants de s'impliquer davantage dans les débats et les questions stratégiques.

Concernant la commission Finances, le Président du CA rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle instance avec une lettre de mission. Des ajustements sont à faire, mais cette commission existe et travaille sur ses missions, permettant au CA de se concentrer sur les aspects stratégiques.

Le DGS rappelle qu'un conseil des élèves a été créé avec des objectifs clairement définis, à ne pas confondre avec les réunions préparatoires en amont des CA qui visent notamment à "vulgariser" les questions financières.

Il est fait remarquer que la question posée par les usagers n'a pas lieu d'être en séance. Il leur est recommandé de consulter le Directeur pour savoir quelle organisation la plus judicieuse peut être adoptée afin de poser les questions et les réflexions en amont d'un CA.

Le Président du CA précise que l'item "questions diverses" ne devrait pas figurer à l'ordre du jour. D'un point de vue réglementaire, ces questions doivent être posées au DGS 48 heures avant la séance concernée. Il est essentiel qu'une communication adaptée soit mise en place concernant les sujets internes.

Le Président du CA demande à mettre en place, pour le prochain CA, un point d'actualité en ouverture de séance afin de combler un éventuel déficit de communication. Il sera vigilant à ce que le CA reste un organe de réflexions stratégiques, à ce qu'il y ait des indicateurs sur la politique de site et que des discussions de fond aient lieu sur les grandes orientations de l'Établissement.

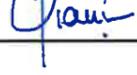
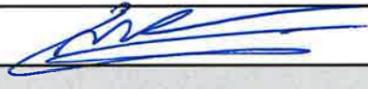
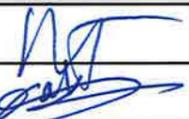
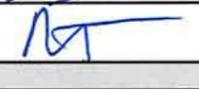
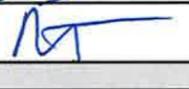
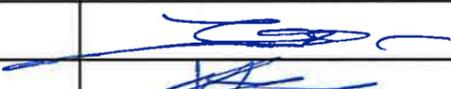
Le Directeur indique que le document d'informations à destination des membres extérieurs peut être diffusé à tous les membres à leur demande.

Le Président du CA remercie les membres du CA et clôture la séance.

La séance est levée à 18 h 20.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

📅 le Jeudi 14 mars 2024 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Représentée par Cristina Busquet-Parets	
Madame Marie-Aude ACKER		
Madame Nathalie AUGÉ	Excusée Procurator à D. TOURNIER	
Madame Fanny CHAUVIN		
Madame Laëtitia MARTINEZ		
Monsieur Olivier MUSTIERE	Excusé Procurator à A. RIGAL	
Monsieur Alexandre RIGAL		
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN	Excusé Procurator à F. CHAUVIN	
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC	Excusé	
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY	Excusée Procurator à R. TITTARELLI	
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN		
Monsieur Paul BENOIT-GONIN		
Madame Flavie GUILHOT		
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Benjamin MARTINE		
Madame Coralie SPICKER-VELTER		
Monsieur Adam BRENIERE	Excusé	
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Latif ERGIN		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur Morvan OUISSE		
Madame Nadine PIAT		
Madame Fabienne SUBLET		
Monsieur Christophe VARNIER		